

## **Conseil des ministres du 14 février 2014**

### MODERNISATION DE LA STRUCTURE DE GESTION DE L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS - DEUXIÈME LECTURE

**Sur proposition du ministre des Finances Koen Geens et du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi qui vise à moderniser la structure de gestion de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) ainsi que son processus de décision. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.**

L'avant-projet de loi répond aux principaux objectifs suivants :

- Renforcer le rôle du comité d'audit au sein du comité de surveillance de la FSMA : le comité bénéficiera de nouveaux instruments pour créer davantage de valeur ajoutée en ce qui concerne la surveillance et le bon fonctionnement de l'institution, notamment via une meilleure interaction avec le service d'audit interne.
- Préciser les règles pour le fonctionnement et la prise de décision au sein du comité de direction de la FSMA de manière à soutenir de manière structurelle un processus de prise de décision équilibré et collégial.
- Intégrer les tâches et responsabilités du secrétaire général dans l'ensemble des tâches des membres respectifs du comité de direction et supprimer la fonction de secrétaire général. Ainsi, notamment le nombre de mandats à attribuer est ramené de cinq à quatre.
- Simplifier la procédure pour l'imposition d'amendes administratives par la FSMA : pour plus d'efficacité, les phases d'instruction et de poursuite seront placées sous la seule responsabilité du comité de direction. La décision de sanction en tant que telle revient, comme aujourd'hui, après débat contradictoire, à la commission des sanctions, organe de la FSMA indépendant par rapport au comité de direction.